



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 18 décembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 décembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE M. DAPOIGNY et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N°2024-150 : CONCERT SOUND'LIDARITÉ : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le collectif des Amis et Partenaires, dont l'association clamecycoise Solidarité Migrants du Haut Nivernais, organise la soirée-concerts de soutien « Sound'Lidarité », qui aura lieu le 22 février 2025 à la salle polyvalente de Clamecy.

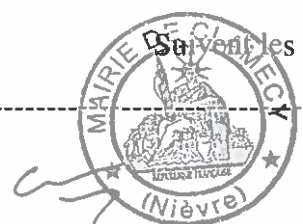
Il précise qu'il s'agit de la troisième édition de cet événement, ayant eu lieu à Lormes en 2020 et 2023. Afin d'équilibrer les frais liés à l'organisation de ce concert (*frais de communication, défraiement des artistes, techniciens, service de sécurité...*), des subventions ont été sollicitées auprès de plusieurs collectivités, dont la Ville de Clamecy à hauteur de 5 000 euros.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € au Collectif des Amis et Partenaires Sound'lidarité pour l'organisation du concert.

Dépense à inscrire au budget 2025 article 6574

Sont les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire